



Association
Les Pot'ries de Berly

en partenariat avec la Mairie de Villenave d'Ornon

Règlement du marché « Villenave d'Ornon fête la terre » Villenave d'Ornon 33

Accueil :

Le marché accueille 24 exposants.

Le montage des stands doit se faire entre 7h et 10h le samedi.

Ouverture au public à 10h le samedi.

Le petit déjeuner vous est offert, café et thé à disposition, ainsi que le dîner du samedi soir.

Le démontage doit avoir lieu le dimanche soir après la fermeture du marché, à 18h.

Votre participation aux 2 jours est indispensable.

Le marché a lieu dans un auditorium, relativement sombre. Merci de prévoir des éclairages en conséquence.

Les organisateurs s'engagent à :

- Diffuser largement l'événement en amont : distribution de flyers, affichage dans et hors agglomération, diffusion dans la presse régionale, réseaux sociaux.
- Relayer l'événement auprès d'autres professionnels (associations régionales, CNC, AAF...).
- Accueillir au mieux les exposants et répondre à leurs besoins dans la mesure de leurs moyens.
- Mettre en valeur le travail de chacun, préserver un équilibre harmonieux de l'ensemble du marché et garder un esprit convivial.
- Les organisatrices se réservent le droit de congédier tout participant dont le comportement nuirait au bon déroulement ou à l'image de la manifestation, après en avoir discuté avec lui.

NB : Les organisatrices ne peuvent être tenus responsables en cas de vols ou de détériorations occasionnées sur le stand par les intempéries ou toute autre circonstance.

De même, les organisatrices se dégagent de toutes responsabilités concernant la conformité alimentaire des pièces vendues.

En cas de litige l'organisation sera seule juge.

L'exposant s'engage à :

- Être en mesure de fournir un document récent justifiant sa qualité de professionnel.
- Se munir de sa carte d'artisan non sédentaire (délivrée par la préfecture et/ou la CMA).
- Être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle.
- Nous envoyer un corpus de photos (voir fiche de candidature) de qualité suffisante pour permettre aux organisateurs de faire leur choix. Ces images pourront être utilisées dans les supports de communication de la manifestation.
- Ne présenter que sa propre production ; aucun revendeur ne sera toléré.
- Présenter un stand soigné et être présent pendant toute la durée du marché.

NB: En cas de désistement annoncé à partir du 1^{er} septembre, aucun remboursement ne sera effectué.

Remarques :

Ne seront pris en compte que les dossiers complets.

En cas d'intempéries ou de force majeure, les droits d'inscriptions ne pourront être remboursés.

Une confirmation d'inscription sera envoyée aux exposants sélectionnés.

Les exposants qui n'auront pas été sélectionnés seront prévenus par mail.